



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 44949

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les inquiétudes exprimées par le Syndicat général de la police (SGP) - région Est concernant l'aménagement du temps de travail des fonctionnaires de police. Ce syndicat souligne qu'un sondage objectif effectué auprès des policiers professionnels fait apparaître les difficultés de la mise en place du 4-2 compte tenu, d'une part, des départs massifs en retraite et, d'autre part, du manque de souplesse inhérent à ce dispositif qui ne permet pas dans les faits l'application du temps compensé. Aussi le Syndicat général de la police - région Est demande-t-il que soit envisagé un retour à l'ancien système du 3-2. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre de l'intérieur sur les inquiétudes exprimées par le syndicat général de la police de la région Est concernant l'aménagement du temps de travail des fonctionnaires actifs de la police nationale qui, eu égard à des difficultés alléguées quant à la mise en place du régime cyclique dit « 4/2 », demande le retour à l'ancien système, dit « 3/2 ». Le retour à ce dernier régime de travail, qui prévalait entre 1984 et 1996, n'est pas envisagé actuellement. Le régime cyclique 4/2, qui s'applique depuis 1996, présente en effet plusieurs avantages. Cette réforme a permis un gain de l'ordre de 10 % des effectifs disponibles des unités de roulement et se traduit par une meilleure adaptabilité aux contraintes et particularités locales, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre de la police de proximité, ainsi qu'un régime de temps compensés, mieux adapté que le précédent.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44949

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2000, page 2405

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4979